



18^{ème} RALLYE NATIONAL DE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C. 2025 Coef 2
25 et 26 octobre 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2024 des rallyes VHC.

Le 18^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des Monts Dôme reprend l'intégralité de la réglementation du 53^{ème} Rallye National des Monts Dôme, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière.

Il est réservé aux voitures munies d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN).

PROGRAMME - HORAIRES

- Vérifications Administratives et Techniques vendredi 25 octobre 2024 de 13h00 à 17h15
- Publication des équipages admis au départ vendredi 25 octobre 2024 à 17H45
- Publication des heures et ordres de départ vendredi 25 octobre 2024 à 17H45

Les voitures du Rallye V.H.C. partiront devant les voitures modernes.

Article. 1P : Organisation

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ, avec le patronage de la Ville de THIERS, organise les 25 et 26 octobre 2024, en qualité d'organisateur administratif et technique le :

18^{ème} Rallye National de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION des MONTS DOME

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 21/08/2024 sous le numéro 29/16/03 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 582 en date du 02/09/2024.

Comité d'organisation

Le Président Eric CHASSAGNOL et les membres du Comité Directeur de l'ASA Dôme Forez

Secrétariat du rallye : A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83
E-mail : domeforez@wanadoo.fr Site : www.asadomeforez.com

Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif).

Président : Eric CHASSAGNOL A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation appliquée à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Idem Rallye National.

- ♦ Directeur de Course Adjoint Responsable VHC Michèle MARTIN Lic. 1123
- ♦ Commissaires Techniques Responsable VHC Hervé CANTAT Lic. 207953

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye V.H.C.

1.2P Eligibilité

Le 18^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2025 Coefficient 2,
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne,
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez,

Article.3P : Concurrents et Pilotes

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. - Demande d'engagement - Inscriptions :

3.1.5P. Toute personne souhaitant participer au 18^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 14 octobre 2024 minuit :

A.S.A. DOME- FOREZ - 8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 10 voitures, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les quatre Rallyes.

3.1.11P. Les droits d'engagement (*boîtier de géolocalisation compris*) sont fixés à

- a) - 380 euros avec la publicité facultative des Organisateurs
- 350 euros aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
- 360 euros aux équipages 50 % ASA DOME FOREZ et aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements : Allier - Cantal - Loire - Haute-Loire et Puy-de-Dôme
- b) - 760 euros sans la publicité facultative des Organisateurs

Le système de géolocalisation impliquera l'installation d'un boîtier GPS dans le véhicule (prévoir une alimentation USB). Il sera remis lors des vérifications administratives et une caution de 300 € vous sera demandée (règlement par chèque, espèces ou CB). Elle sera restituée lors du rendu du boîtier à l'entrée du Parc Fermé d'arrivée. Merci de votre collaboration.

3.1.12 La demande d'engagement jointe ou remplie en ligne ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et d'une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

3.3P. - Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupes A, 4/5, B, 2, 3, N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4P : Voitures et Equipements

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. - Voitures autorisées :

Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1990), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN),
- du groupe Rallye Classic de Compétition (1977 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. - Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5P : Identification des voitures et Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6P : Sites et Infrastructures

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. - Description :

Le 18^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME reprend l'intégralité du parcours du 53^{ème} Rallye National des Monts Dôme, soit 299,250 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 134,600 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 25 octobre	ES 1	Clossière / Lesvignes	7,400 km	1 fois
	ES 2	Roche Blanche / Membrun	5,700 km	1 fois
Samedi 26 octobre	ES 3, 6 et 9	Champs Elysées / Olmet	14,700 km	3 fois
	ES 4, 7 et 10	L'Aire / Vollore-Ville	13,200 km	3 fois
	ES 5, 8 et 11	Clossière / Borbes	12,600 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2P. - Reconnaissances :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 7P : Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire distribué aux vérifications administratives (abandon final). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Article 9P: Classements

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P: Prix et Trophées

Des coupes ou trophées et des lots d'orfèvrerie ou de coutellerie récompenseront tous les équipages classés et présents lors de la remise des prix qui se déroulera le samedi 26 octobre 2024, fin du Parc fermé, sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.

PALMARES Véhicules Historiques

2004	CHAMBON Frédéric – VOLCIC Franck	Porsche 911
2005	PAUGET Pascal – VERNE Arnaud	Porsche 911
2006	ALLIGIER Bruno – ELMALAN Dovy	Alpine 1600 SC
2007	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A110
2008	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A310
2009	DEES Bernard – MIRAMBEAU Daniel	Sunbeam Lotus
2010	DEPONS Dominique – BOURGOIN Jean	Ford Escort RS Gr.4
2011	MORIERE Gérard – GABELLA Odette	Porsche 911 SC
2012	SEVELINGE Jean-Charles – MAIN-DEBARD Hélène	Opel Kadett GTE
2013	PERRAUD Maurice – PASSEMARD Céline	Ford Escort RS2000
2014	DELSOL Guy – VACHER Victor	Opel Kadett GTE
2015	DEL FIACCO Jean Pierre – GODIN Alain	Renault 5 Turbo
2016	PERRAUD Maurice – PERRAUD Fiona	Ford Escort RS2000
2017	CHAMBON Frédéric – MILLEVILLE Patrick	Porsche 911 Turbo
2018	CHAMBON Frédéric – MILLEVILLE Patrick	Porsche 911 Turbo
2021	BOURGIN Thierry – BOURGIN Sandrine	Ford Sierra Cosworth
2023	MEUNIER Johann – MEUNIER Dayan	Renault 5 GT Turbo

